



Vacance de poste

L'Administration Communale de Kehlen
se propose d'engager à durée indéterminée

1 AIDANT SOCIAL (m/f)

pour les besoins de la Maison Relais à Kehlen
(encadrement des enfants âgés entre 3 et 12 ans)

L'employé sera classé dans la carrière de l'aidant social et est rémunéré suivant règlement grand-ducal modifié du 15 novembre 2001 concernant la rémunération et le régime des employés communaux.

La tâche est variable de 16 à 24 heures de travail par semaine, le statut est celui de l'employé communal.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15 rue de Mamer, L-8280 Kehlen, pour le 16 juin 2017 au plus tard.

La demande devra obligatoirement être accompagnée des pièces à l'appui suivantes:

- CV détaillé avec photo récente;
- extrait de l'acte de naissance (< 3 mois);
- extrait du casier judiciaire (bulletin n°3 et bulletin spécial 'Protection des mineurs' (< 3 mois) (bulletin n°5)
- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité;
- éventuelles copies des diplômes et certificats d'études

La connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande est indispensable.

Préférence pourra être accordée au candidat disposant d'une expérience dans ce domaine.

Kehlen, le 22 mai 2017

Le collège des bourgmestre et échevins

Guy SCHOLTES, bourgmestre

Lucien KOCH et Félix EISCHEN, échevins

